

Editorial

Les faits marquants du renouvelable en 2016

L'année 2016 a été marquée, en Algérie et dans le Monde, par plusieurs faits importants dans les domaines de l'environnement, des changements climatiques, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. L'éditorial de ce dernier numéro de l'année, qui se veut une rétrospective de l'année, revient justement sur les faits les plus marquants.

Dans le monde,

Le dossier des changements climatiques a connu, en 2016, une très forte dynamique. L'Accord historique sur les changements climatiques conclu à Paris en Décembre 2015, est entré en vigueur le 4 Novembre 2016. Un mécanisme mondial, fondé sur le marché, pour la réduction des émissions de l'industrie de l'aviation internationale a été adopté en Septembre 2016. Un amendement, très important, au Protocole de Montréal pour l'élimination progressive de la production et de l'utilisation des hydrofluorocarbones (HFC), puissants gaz à effet de serre, a été adopté en Octobre 2016 par les gouvernements qui se sont réunis à Kigali, au Rwanda.

Le rapport mondial 2016 sur les Energies Renouvelables montre des niveaux records jamais atteints. Avec un taux de croissance de 8,5 % en 2015, la capacité installée en renouvelable a atteint un record de 1985 GW, selon l'Agence Internationale des Energies Renouvelables (IRENA), tirée principalement par le solaire avec 26 % et l'éolien avec 17%. L'IRENA prévoit que les coûts de l'éolien terrestre devraient baisser de 26% en 2025 par rapport à 2015, ceux de l'éolien offshore (en mer) de 35% tandis que ceux de l'énergie solaire photovoltaïque pourraient chuter de 59%, ce qui permettrait au renouvelable de franchir le seuil de 40% de la production globale d'électricité à l'horizon 2030. La même agence montre qu'en 2015, le nombre d'emplois directs et indirects dans le domaine du renouvelable a augmenté de 5%, soit 8,1 million de personnes dans le monde et il devrait atteindre 24 millions en 2030.

La version 2016 du rapport sur le budget global du carbone relatif à l'année 2015 montre pour la troisième année consécutive, une stagnation des émissions de carbone (0,2 % par rapport à l'année 2014 pour atteindre 36.3 GtCO₂). Ce découplage entre réduction d'émission de carbone et croissance économique est considéré comme un signe positif à même de booster la transition vers des énergies propres.

Par ailleurs, l'Agence américaine océanique et atmosphérique (NOAA) a annoncé que les records de températures ont été atteints en 2016 et tout comme 2015, l'année 2016 est l'année la plus chaude dans l'histoire.

L'année 2016 s'est terminée avec des pics de pollution de l'air dépassant les normes dans plusieurs villes du monde ce qui indique que la lutte contre la pollution atmosphérique est loin d'être gagnée et que ce problème doit être pris en charge sérieusement dans le contexte du développement durable.

En Algérie

La mise en œuvre du programme national de développement des énergies renouvelables a été hissée au rang de « priorité nationale » par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, en Février 2016.

La protection de l'environnement est désormais consacrée dans la nouvelle Constitution du pays, adoptée le 7 Février 2016 et promulguée le 6 mars 2016. Elle affirme dans son article 68 que « Le citoyen a droit à un environnement sain. L'Etat œuvre à la préservation de l'environnement. La loi détermine les obligations des personnes physiques et morales pour la protection de l'environnement ».

Cette année a été distinguée par l'accélération des réalisations des centrales photovoltaïques par l'entreprise SKTM, filiale SONELGAZ dans les hauts plateaux et dans le sud, et ce pour achever le programme de 343 MW solaire photovoltaïque début de l'année 2017.

La loi de finances 2017 élaborée et adoptée en 2016 a introduit une nouvelle taxe intitulée Taxe d'efficacité énergétique (TEE). L'objectif est d'amorcer une transition énergétique à long terme en incitant le consommateur à rationaliser sa consommation énergétique à travers l'acquisition d'appareils à consommation électrique modérée. Intégrée dans la base imposable à la TVA, cette taxe sera affectée à 90% au budget de l'Etat et à 10% au Fonds national pour la maîtrise de l'énergie et pour les énergies renouvelables et de la cogénération.

L'Algérie a ratifié l'Accord de Paris sur les Changements Climatiques en Octobre 2016 avant son entrée en vigueur en Novembre et a réaffirmé son engagement à contribuer à l'effort global de réduction des émissions des gaz à effet de serre à travers une série de mesures notamment le déploiement des deux programmes des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Le ksar de Tafilelt Tajdite de Béni-Isguen (Ghardaïa), considéré comme une expérience humaine très particulière dans le Sahara et une éco-ville du désert a obtenu le 1er prix de ville durable, lors de la COP22 sur les changements climatiques tenue en Novembre 2016 à Marrakech, pour avoir allié l'architecture, le développement durable, la préservation de l'environnement et le cadre de vie.

L'année 2016 a été très active en termes d'organisation de plusieurs conférences et forums internationaux de haut niveau autour des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la transition énergétique.

Au titre de projets pilotes phares réalisés respectivement par le CDER, ses Unités de Recherche à savoir l'UDES Tipaza, l'URAER Ghardaïa et l'URER-MS Adrar, et sa filiale commerciale ER2 (Etudes et Réalisations en Energies Renouvelables) figurent une construction bioclimatique alimentée en énergie solaire, une maison intelligente écologique fonctionnant à l'énergie solaire, une centrale solaire, première en Afrique, avec la technologie photovoltaïque à concentration (CPV) de 30 KW en collaboration avec SKTM, et une mini-centrale solaire photovoltaïque en collaboration avec l'Agence de Coopération Internationale de Corée du Sud « KOICA » de 30 KW et électrification solaire dans les régions de Bouira, Khenchela, Béchar, Adrar et Illizi.

Le CDER a également présenté en 2016 les rapports détaillés des études de performances d'une centrale pilote photovoltaïque multi-technologies de 1,1 MW de Ghardaïa et une autre centrale pilote à énergie éolienne de 10 MW dans la wilaya d'Adrar et a évalué le potentiel solaire des centrales photovoltaïques mises en service par SKTM. Le bilan très riche de l'année 2016, se traduit par les chiffres clés suivants ; 23 conventions de partenariat avec le secteur socioéconomique, 166 publications indexés dans la base de données Scopus, 4 brevets, 18 soutenances de Doctorat, 07 habilitations universitaires, 04 promotions au grade de Directeur de Recherche, et bien d'autres résultats.

Le CDER a mis en place un système de management de la Qualité conforme à la norme Internationale ISO/CEI 17025 regroupant l'ensemble des politiques, procédures et instructions nécessaires pour garantir l'aptitude du personnel et pour assurer la durabilité et la qualité des prestations et mieux satisfaire les exigences des clients. Deux laboratoires d'essais de capteurs solaires thermiques et d'étalonnage des pyranomètres ont été mis en place au CDER et sont en voie d'accréditation à la norme ISO 17025.

A travers ses performances scientifiques et techniques et ses réalisations sur le terrain, le CDER s'est engagé résolument dans la voie de l'excellence tant au niveau national qu'au niveau régional tout en s'imposant en tant qu'acteur incontournable dans la mise en œuvre des programmes du développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Professeur N. YASSAA, Directeur du CDER

